

## Réactions au rapport sur les universités

# Le prochain enjeu touchera la «modulation»

Jean-Pierre Proulx

LES PROFESSEURS des universités québécoises sont satisfaits que le groupe de travail sur leur tâche en arrive à la conclusion que celle-ci est «comparable» à celle de leurs collègues canadiens. Mais l'enjeu pourrait se porter maintenant sur la répartition différente, selon les professeurs, des éléments constitutifs de cette tâche, soit la «modulation».

Content des observations empiriques du rapport, le président de la Fédération des associations de professeurs d'universités du Québec (FAPUQ), M. Michel Campbell, s'est montré réservé. «attendu d'en savoir plus long» sur le dernier chapitre du rapport touchant, justement, «la gestion de la tâche». La FAPUQ, a-t-il indiqué, va être vigilante pour s'assurer qu'on ne crée pas des

classes de professeurs qui ne soient que des donneurs de cours».

Le rapport du groupe de travail, dont LE DEVOIR a rendu compte hier en premier, révèle que, globalement, la tâche des professeurs du Québec s'évalue, ici comme ailleurs, sur 45 heures par semaine. Les Québécois, en moyenne, sont 5,6 heures en classe contre 6,1 chez les Ontariens, mais ils consacrent un peu plus de temps à la recherche et à l'administration.

C'est le ministre de l'Enseignement supérieur, M. Claude Ryan, qui a créé ce groupe de travail en 1987 à la suite de la Commission parlementaire sur le financement des universités. La FAPUQ a été associée indirectement à ce groupe puisque son ex-président, M. Marcel Fournier, en était membre.

Par ailleurs, le vice-président de l'Université du Québec, M. Jacques L'Écuyer, et ex-président du Conseil

des universités, a dit espérer des retombées concrètes de ce rapport: d'abord que l'on se rendra enfin compte que la tâche des professeurs d'université ne consiste pas simplement à donner six heures de cours par semaine.

M. L'Écuyer, qui était observateur au groupe de travail, espère surtout qu'il arrivera à plus de flexibilité dans la gestion du temps de nos professeurs et qu'on enlèvera les rigidités inutiles.

«On sait, dit-il, que certains professeurs sont plus intéressés que d'autres à la recherche et d'autres à l'enseignement. On devrait être capable de mieux répartir le travail, de manière à assurer une meilleure exploitation des talents et des intérêts. Autrement, la situation devient carrément inéquitable et d'ailleurs des professeurs le disent régulièrement».

M. L'Écuyer a convenu que le rap-

port ne poussait pas très loin l'analyse à ce propos, mais cela tient, explique-t-il, au fait qu'il s'agit d'une question relevant de la négociation. «J'espère qu'on comprendra que ces questions sont légitimes et je pense qu'il faut leur apporter des réponses».

Le groupe de travail se trouve d'autre part à répondre implicitement au fameux rapport Gobeil de mai 1986. Celui-ci prenait pour acquis que dans les universités québécoises, la charge moyenne d'un professeur d'université était «de 2 cours de 45 heures par semestre ou de 4 cours par année pour un total de 180 heures». Dans les autres universités canadiennes, on a, disait-il, une «norme de 3 cours par semestre, ce qui est 50 % plus élevé que la charge implicite des universités québécoises». Le groupe de travail a montré que la différence réelle est d'environ 13 %.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### Ottawa

nement fédéral n'aura plus à couvrir les \$ 2,4 milliards que cela lui coûtait en 1988.

«Le gouvernement n'aura plus à contribuer au Fonds puisqu'il ne pourra plus calculer sa contribution régionale, confirme un spécialiste de l'Assurance-chômage: il reflète ainsi une partie de sa facture sociale au Fonds qui devient de moins en moins une assurance».

D'ailleurs, des consultations ont commencé, entre le ministère fédéral de l'Emploi et des groupes du secteur privé, patrons comme organisations d'employés. «Les nouvelles sont terribles, a indiqué au DEVOIR une personne qui a participé à de telles consultations, Wilson va augmenter à la fois les contributions patronales et les contributions d'employés».

Tant les milieux patronaux que les mouvements syndicaux sont furieux de ce qu'ils entendent à ces tables de consultation:

- le ministère de l'Emploi pège dans la caisse de l'Assurance-chômage pour recycler la main-d'œuvre en difficulté, mais ne consacre rien à l'amélioration de la compétence de ceux qui travaillent déjà; or, avec la libéralisation mondiale des échanges commerciaux, c'est cette main-d'œuvre qui doit se recycler. Le monde du travail demande à Ottawa de mettre plus de pression sur les provinces pour qu'elles améliorent leurs programmes d'enseignement post-secondaire;

- le ministère de l'Emploi couvre 72 % de ses dépenses à même les cotisations des employeurs et des employés à l'Assurance-chômage; c'est ainsi que l'an dernier, il en a coûté \$ 1,3 milliard pour administrer tous les programmes d'Emploi et Immigration dont \$ 979 millions ont été réfilés au compte d'Assurance-chômage, même s'il y a 8,780 années-personnes autorisées à l'Assurance-chômage sur un total de 18,125 dans l'ensemble des services d'Emploi et Immigration. L'Assurance-chômage paie par exemple 100 % des \$ 234 millions que coûtent les centres de placement. Explication du ministère: «Que nos clients touchent des prestations (parce qu'ils sont en chômage), ou qu'ils paient des contributions (parce qu'ils travaillent), ils sont tous des clients d'Assurance-chômage!»;

- patronat et syndicats sont d'autant plus furieux que le ministère refuse de fournir les études dont il dispose sur l'impact de la réforme proposée par Barbara McDougall. Non seulement sera-t-il maintenant impossible de vérifier si les contributions sont dépensées dans les régions où elles sont prélevées, mais le secteur privé, qui paie 74 % des dépenses, n'a aucun droit de regard sur l'administration du Fonds.

La façon dont parle le ministre de l'Emploi prouve par ailleurs que le gouvernement a décidé de se servir du Fonds d'assurance-chômage pour réduire son déficit. Mme McDougall affirme en effet que le financement du Fonds est la responsabilité du ministre des Finances.

C'est faux: c'est de la seule responsabilité des commissaires. La preuve: le 15 novembre dernier, en pleine campagne électorale, ceux-ci ont unilatéralement réduit de 17 % les cotisations des employeurs et des employés parce que le Fonds enregistrait trop de surplus. Au taux de \$ 2,35 par \$ 100 de revenus assurables pour les employés, et au taux de \$ 3,29 pour les employeurs, le Fonds allait enregistrer un surplus de \$ 2,854 milliards en 1988. La Commission a donc réduit les cotisations à \$ 1,95 pour les employés et à \$ 2,35 pour les employeurs. Même à ce taux, la caisse aura un surplus accumulé de \$ 440 millions à la fin de l'année.

La cotisation maximale hebdomadaire pour un employé est actuellement de \$ 11,80, et de \$ 16,52 pour les employeurs. En les augmentant d'environ deux dollars par semaine pour les employés, et de trois dollars pour les employeurs, le gouvernement récupérerait les \$ 2,5 milliards dont il a besoin pour se retirer du programme. Cela mettrait la contribution de l'employé à un maximum de \$ 13,80 par semaine, alors qu'elle était de \$ 13,27 en 1988, avant que les membres de la Commission d'assurance-chômage ne décident, sans l'approbation du gouvernement semble-t-il, de baisser les primes.

Le gouvernement a déjà annoncé

son intention de réduire les bénéfices et d'imposer des pénalités pour un montant total de \$ 1,3 milliard. Avec l'augmentation envisagée des cotisations, c'est une ponction de près de \$ 4 milliards que le gouvernement s'approprie à faire dans la caisse de l'Assurance-chômage. Le gouvernement a par ailleurs augmenté les services aux chômeurs de \$ 800 millions et les bénéfices aux parents et aux personnes âgées de près de \$ 500 millions.

### La Charte

«La Charte a amené deux changements fondamentaux dans les procédures criminelles. D'abord, elle a consacré le droit à l'avocat et elle exige l'exclusion de toute preuve obtenue illégalement», note le criminaliste Jacques Bellemarre, professeur de droit pénal à la faculté de Droit de l'Université de Montréal.

En fait, le droit à l'avocat a toujours existé en *common law* et les policiers n'ont pas moins de droits aujourd'hui qu'ils n'en avaient avant l'adoption d'une Charte des droits enchaînés dans la Constitution.

«Il y a eu des confessions extra-judiciaires qui ont été écartées avant la Charte parce que le suspect n'avait pas pu consulter son avocat. Vers 1970, les juges se sont mis à serrer la vis et à exclure des confessions, mais ce n'est que depuis la Charte qu'on a sanctionné les bavures en excluant la preuve», explique Me Bellemarre.

Le meilleur exemple est sans doute la désormais célèbre cause d'Alain Chapeau, accusé d'avoir mis le feu à l'usine de BPC de Saint-Basile-le-Grand en août 1988. Le juge Réjean Paul, de la Cour supérieure, a écarté la preuve présentée par les policiers parce que ceux-ci ont empêché Chapeau de contacter son avocat et que sa déclaration ne pourrait être considérée comme libre et volontaire.

«Même avant la Charte, la confession de Chapeau n'aurait pas été admise en preuve. Par contre, on aurait admis les preuves dérivées obtenues grâce à la confession», soutient Me Bellemarre.

Ainsi, le juge Paul a refusé d'admettre en preuve la tige de métal et les traces de poudre de la fusée roquette qui aurait servi à mettre le feu parce que c'est au cours de l'interrogatoire que Chapeau en avait indiqué la présence aux policiers.

«La loi n'a pas changé. Les policiers n'ont jamais eu le droit de faire des menaces pour obtenir une confession, ou de faire une perquisition sans mandat valide, mais aujourd'hui le tribunal a le droit d'exclure la preuve s'il croit que leur utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice», rappelle Me Bellemarre.

Le résultat est souvent que la police se sent lésée par de telles décisions des tribunaux. «Elle se plaint de ne plus avoir de pouvoirs, mais elle n'en avait pas plus avant, mais les tribunaux n'essaient pas de régulariser le travail des policiers et ils étaient moins fortement sanctionnés pour des abus. La police a toujours été obligée de travailler dans la légalité. Ce qui a changé aujourd'hui, c'est qu'elle n'a plus le droit de faire accepter une bavure», soutient Me Bellemarre.

«Il est clair qu'actuellement les forces policières ne s'ajustent pas au changement. On peut prédire à plus ou moins court terme que les policiers vont perdre quelques pouvoirs inhérents à leurs pouvoirs d'enquête», croit Me Bellemarre.

Par exemple, il se pourrait que les interrogatoires et les parades d'identification doivent un jour se dérouler sous contrôle judiciaire, c'est-à-dire en présence d'une tierce personne.

Si la Charte des droits a modifié les règles du jeu pour les policiers et ceux qui sont chargés de présenter la preuve devant les tribunaux, elle a aussi modifié le travail de tous les autres intervenants dans notre processus judiciaire.

«Le rôle des juges a aussi fondamentalement changé. Avant la Charte, ils étaient les gardiens du pouvoir de l'État, aujourd'hui ils doivent être les gardiens des droits et libertés fondamentales. C'est un grand changement pour certains juges qui ne l'acceptent pas encore», affirme Me Guy Bertrand, de Québec.

Me Bertrand est l'un des rares avocats québécois qui ait poussé la cause d'un de ses clients jusqu'en Cour suprême en se fondant sur la Charte. Quand Antoine Thibault est entré dans son bureau, il affirme avoir tout de suite vu qu'il avait là une cause qui pourrait aller jusqu'au plus haut tribunal du pays. «Je lui ai dit tout de suite qu'on pouvait se ramasser en Cour suprême avec ça».

Il aura fallu plus de sept ans de

procédures, demander la permission d'invoquer la Charte canadienne qui n'était pas en vigueur au début des procédures, se ballader de Cour supérieure en Cour d'appel, avant de finalement l'emporter.

«Dans 80 % des cas, une cause comme ça se serait arrêtée bien avant, à cause des coûts», estime Me Bertrand. Dans le cas de M. Thibault, les honoraires d'avocat ont été de l'ordre de \$ 73,000 et encore, je lui ai fait un prix d'ami», soutient-il.

La question des coûts reste, selon Me Bertrand, la plus grande faiblesse du système. «On demande à un individu de porter sa cause devant le plus haut tribunal du pays et de rendre service à toute la collectivité en faisant invalider une loi qui était injuste, mais de payer ça tout seul. C'est profondément injuste», estime-t-il.

Malgré l'aide juridique, qui n'est disponible qu'aux citoyens à faible revenu, et certains fonds gouvernementaux dont l'utilisation est limitée, la grande majorité des citoyens n'aura pas les moyens de supporter bien longtemps une cause de nature constitutionnelle. «Surtout quand l'autre partie est le procureur général qui, lui, a à sa disposition les ressources presque illimitées du gouvernement», soutient-il.

Selon Me Bertrand, le seul moyen est de rembourser à la partie gagnante non seulement les frais juridiques, mais aussi les honoraires des avocats. Ainsi, alors que M. Thibault devait supporter les honoraires de son procureur pour quelque \$ 73,000, le procureur général du Québec était condamné à des dépens de seulement \$ 350,60.

«Il faut trouver un moyen pour que ceux qui utilisent la Charte ne soient pas obligés de vendre leur maison et de perdre toutes leurs économies parce que le gouvernement a violé l'un de leurs droits. Une personne qui doit s'endetter pour faire valoir ses droits n'a pas eu droit à une véritable réparation», conclut Me Bertrand.

### Castonguay

de la Bourse de Montréal, M. Bruno Rivérin, à l'effet de rendre admissibles au REA les débetures convertibles.

«Comme le marché des actions n'est pas très favorable présentement, les gens pourraient être incités, en bénéficiant d'exemptions fiscales, à investir dans des débetures et lorsque le marché des actions sera plus favorable, convertir leurs débetures en actions», a précisé M. Castonguay devant les journalistes.

«Depuis le krach d'octobre 1987, les capitaux de risque sont devenus très rares, dit-il. Avec la récente montée des taux d'intérêt, cette rareté n'a fait que s'accroître. Il faut donc que de nouveaux véhicules financiers soient créés si l'on désire que les entreprises en plein développement, comme La Laurentienne, aient de nouveau accès aux capitaux dont elles ont besoin».

La débeture convertible commande généralement un taux d'intérêt à payer moindre que celui exigé pour une marge de crédit ou un prêt bancaire. C'est pourquoi son admissibilité au REA permettrait aux firmes québécoises de se financer à moindre coût.

M. Castonguay souhaite que le ministre des Finances Gérard D. Levesque profite du prochain budget provincial pour annoncer des mesures en ce sens. «Le plus tôt sera le mieux», dit-il.

Le président de La Laurentienne voit l'admissibilité des débetures convertibles au REA comme une mesure d'encouragement à l'investissement et à la création d'emplois. Il estime que les revenus auxquels le gouvernement renonceraient en créant ce nouvel abri fiscal seraient largement compensés par ses effets sur l'activité économique.

M. Castonguay a aussi pressé le gouvernement, hier, d'adopter une loi permettant aux institutions financières de créer des liens avec des entreprises commerciales ou industrielles et une loi sur le cloisonnement des intermédiaires financiers.

Selon le président de La Laurentienne, «les institutions financières québécoises sont d'envergure relativement faible en regard des concurrents étrangers qui sont la plupart du temps liés à de grands ensembles. L'internationalisation de l'économie commande l'abolition des barrières qui répondaient à des préoccupations appartenant à une époque révolue».

M. Castonguay souhaite que le gouvernement donne suite «enfin» à son énoncé de politique de 1987 dans lequel il annonçait son intention de permettre aux institutions financie-

res d'établir des liens avec des entreprises commerciales.

«D'ailleurs, a-t-il déclaré, le droit d'établir de tels liens commerciaux est clairement reconnu dans la loi sur le Mouvement Desjardins (adoptée en décembre dernier). Nous croyons qu'il n'est que juste et équitable que l'équilibre soit rapidement rétabli avec notre principal concurrent».

Le président de La Laurentienne devra toutefois attendre à l'automne avant qu'un «avant-projet de loi» soit déposé par le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, M. Pierre Fortier, selon les informations fournies hier par son attaché de presse. Le ministre pourrait toutefois présenter un projet de loi sur les intermédiaires financiers dans les semaines à venir, a indiqué M. Bernard Motulsky.

En attendant, le groupe présidé par M. Castonguay se prépare à bâtir, dès qu'une loi le permettra, un grand ensemble financier-commercial qui sera capable d'affronter la concurrence. Déjà des approches ont été faites auprès d'entreprises «bien établies, qui occupent une bonne position dans leur marché, bien gérées et qui possèdent des assises financières solides» avec lesquelles La Laurentienne pourrait unir sa destinée.

Sans préciser les modalités du mariage à venir, M. Castonguay a dit que la transaction éventuelle ne devra pas reposer sur des emprunts élevés et donner aux actionnaires qui ne voudraient pas changer la nature de leur placement toute la latitude voulue. En outre, les deux corporations (la financière et la commerciale) devront conserver leur existence propre.

### 1,200 jeunes

J'ai composé une pièce de six minutes, rythmée dans mon style habituel, dans laquelle s'ajoutent des couplets aux rythmes de l'Extrême-Orient, de l'Italie et de l'Amérique du Sud».

Ce pot-pourri voué à «l'harmonisation des relations interculturelles dans la population scolaire» se déroulera de midi 15 à 13 h 30 sur la Grande Place du Complexe Desjardins. Il faudra arriver tôt.

### McKenna

tifs alors que les provinces anglophones donnent priorité à la protection des droits individuels. «Ces deux visions du Canada sont incompatibles et il faut trouver les moyens de les réconcilier».

Ce qui fait dire au premier ministre du Nouveau-Brunswick qu'il est urgent de reprendre le dialogue, de relancer le débat à la grandeur du pays, sur la base du postulat qu'il faut garantir la protection des droits de toutes les minorités, autant les anglophones du Québec que les francophones hors Québec. «Il faut leur assurer une protection institutionnelle. Avant que la tension et l'émotivité continuent de s'aggraver, il est temps de s'asseoir comme Canadiens et de décider qu'on va. J'espère voir un débat dans chaque province, dans chaque communauté et au plan national».

Le plus jeune premier ministre du Canada s'enorgueillit de l'exemple donné par le Nouveau-Brunswick, «microcosme du Canada», qui s'est fait province bilingue et a souscrit à l'idée d'un Canada bilingue. Il comprend la situation de la majorité francophone du Québec, une minorité noyée dans un continent anglophone, mais il continue de croire que le premier ministre Bourassa doit être blâmé pour avoir eu recours à la clause «nonobstant». «Parce que les implications dépassent de beaucoup les frontières du Québec. La tension n'a cessé de s'accroître au Canada anglophone depuis qu'il a posé ce geste». À l'instar du premier ministre Mulroney et du chef libéral John Turner, il croit d'ailleurs que la clause «nonobstant» devrait être retirée de la Constitution. «Ce n'est pas au Québec que le français est menacé, c'est en dehors du Québec».

À l'égard de l'accord du lac Meech, Frank McKenna n'a pas changé d'idée. «Il n'est pas question pour lui de l'endosser, aussi longtemps qu'il n'aura pas été modifié, notamment pour assurer la protection de toutes les minorités du pays. «Nous avons accepté toutes les conditions du Québec, y compris la réalité du caractère distinct. Mais il y d'autres minorités dans ce pays».

Un discours fort apprécié de l'auditoire, surtout de la part des dirigeants d'Alliance Québec, dont Peter Blaikie, qui s'est empressé d'aller féliciter le premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'encourageant à poursuivre sa croisade en faveur des droits des minorités.

# Bourassa entreprend sa campagne derrière des portes closes

Bernard Descôteaux  
envoyé spécial à Gaspé

ROBERT BOURASSA a commencé sa campagne pré-électorale, une campagne qu'il mène pour l'instant derrière des portes closes auprès de militants libéraux triés sur le volet.

Le premier ministre libéral a ainsi passé hier soir une heure avec une cinquantaine de militants du comté de Gaspé d'où la presse avait été exclue car, a-t-on expliqué, il s'agissait d'une réunion de «l'exécutif élargi» du parti de ce comté.

À cette rencontre, il devait être beaucoup question d'élections. De la part de M. Bourassa comme de la part des militants, on pu constater un groupe de journalistes qui par une grille d'aération ont pu suivre les discours.

«Plus tôt sera l'élection, plus tôt ce sera dans le sac», a déclaré le président de l'association libérale, Nelson Fournier, en s'adressant à M. Bourassa au début de l'assemblée. «Si ça peut vous aider à prendre votre décision», a-t-il ajouté, «sachez que l'organisation du comté de Gaspé est prête».

Une telle manifestation d'intérêt est stimulante pour un chef de parti, a répliqué M. Bourassa qui n'a pas voulu préciser de da-

tes. Comme il l'avait fait devant les journalistes juste avant, il a laissé entendre que son intention était toujours d'attendre à l'automne.

Une phrase du discours de M. Bourassa pourrait toutefois donner à penser que ce pourrait être plus tôt. Evoquant le fait qu'on est à la période des «retours d'impôts», il a soumis que «les chèques de remboursement (que recevront une majorité de Québécois) vont démontrer à quel point l'administration libérale a été productive et efficace».

Autre signe de la fièvre électorale qui semble atteindre M. Bourassa, celui-ci s'en est aussi pris au Parti québécois devant ses militants. L'idée lancée cette semaine par Jacques Parizeau de faire un référendum sur la question de la formation professionnelle nous rappelle que le choix qui s'annonce sera très important. Si le PQ était réélu, a-t-il dit, ce serait le retour «à une incertitude politique chronique», alors que se succéderaient référendums, élections et référendums.

M. Bourassa qui effectue en Gaspésie la première d'une série de tournées dites préélectorales rencontrera aujourd'hui un autre «exécutif élargi», celui de la circonscription de Bonaventure. Demain il fera de même dans Matapédia.

# Paule des Rivières boursière de Southam

TORONTO (PC) — La journaliste Paule des Rivières, du journal LE DEVOIR, de Montréal, est l'une des récipiendaires des bourses Southam accordées chaque année à des journalistes pour leur permettre de se perfectionner.

La bourse défraie le salaire des journalistes et les coûts d'inscription aux cours de l'Université de Toronto pour l'année 1989-90, ainsi que les frais de transport. Les boursiers sont libres de suivre les cours qu'ils désirent.

Mme Des Rivières est entrée au DEVOIR en 1977 après un bref passage au quotidien anglophone *The Gazette*.

Après deux ans comme correspondante parlementaire du DEVOIR à Ottawa, elle a travaillé au pupitre international du journal et couvre maintenant les affaires syndicales.

Les autres boursiers sont David Gollob, le premier correspondant du réseau anglais de Radio-Canada en Amérique latine, Elaine Carey, du *Toronto Star*, Anne Mullens, du *Van-*



PHOTO JACQUES GRENIER

Paule des Rivières  
couvre Sun, et Andrew Ogle, de l'*Edmonton Journal*.

Les bourses sont offertes depuis 1962 par Southam, qui publie 14 quotidiens au Canada.

### Cisjordanie

pour remplir leur mission».

Au Caire, un responsable de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Bassam Abou Charif, a qualifié l'incident de «massacre organisé et prémédité».

Les Palestiniens ont énuméré les noms des cinq victimes, dont quatre ont été inhumées à proximité, dans le village de Houssan. Des agences arabes de presse avaient auparavant fait état de six morts, mais l'une des victimes présumées est en fait hospitalisée dans un état grave à Jérusalem.

Des responsables hospitaliers ont indiqué que cinq Arabes étaient hospitalisés dans des unités de soins intensifs, dont un homme blessé d'une balle dans la tête alors qu'il se rendait à un enterrement. Ce dernier, placé en poumon artificiel, est dans un état désespéré.

Des journalistes ayant réussi à pénétrer à Nahaline malgré le couvre-feu militaire ont dit avoir vu des taches de sang devant la mosquée et des rues jonchées de pierres.

Mitzna s'est refusé à confirmer ou démentir les informations d'habitants selon qui des colons juifs auraient participé à la fusillade. Il a affirmé que l'armée avait procédé à cette rafle après que les habitants de Nahaline eurent lapidé à plusieurs reprises des voitures de colons.

Les habitants ont donné une version différente des événements.

Selon eux, les policiers accompagnés de colons juifs sont arrivés à bord d'une jeep vers 2 heures du matin, pendant que les habitants prenaient une collation avant le début du jeûne diurne du Ramadan.

Ils auraient harcelé les fidèles en route pour la mosquée, obligé les villageois à sortir de leurs maisons et ouvert le feu. Fouad Youssef Najjajra, 16 ans, aurait été tué sur le coup et Soubhi Mohamed Chakarna, 20 ans, Riyad Mohamed Chakarna, 22 ans, et Mahmoud Hassan Mohamed Cheikh, 22 ans, dans les affrontements qui ont suivi.

La cinquième victime, dont l'armée ne fait pas mention, serait Issa Mohamed Hassan Chakarna, enterré dans le camp de réfugiés d'Aida, à Bethléem.

La plupart des 15 blessés, atteints de blessures par balles dans la partie supérieure du corps, ont été admis à l'hôpital Mokassed, de Jérusalem, et à l'hôpital Al-Husseini, de Beit Jalla.

La nouvelle de l'incident a immédiatement provoqué des troubles à Bethléem, Beit Jalla et Beit Shahr, où

avant de gagner la bande de Gaza. Les jeunes ont brûlé des pneus, érigé des barricades et attaqué des soldats à coups de pierres.

Les violences qui ont repris de plus belle depuis le début du Ramadan pourraient encore s'intensifier, particulièrement à trois jours du jour de colère proclamé par la direction clandestine du soulèvement pour marquer le premier anniversaire de l'assassinat à Tunis du chef des opérations militaires de l'OLP, Khalil al Wazir, alias Abou Jihad, par un commando israélien.

### Trudeau

ment a été renforcée par l'ajout d'une clause «nonobstant» à la Charte».

Toutefois, M. Trudeau affirme dans la même lettre être peiné que la clause «nonobstant» ait été incluse dans la Constitution pour obtenir l'assentiment des provinces, comme il comprend que le cardinal Carter puisse être déçu que les droits du foetus n'y soient pas inclus.

«Je suis peiné que les choses n'aient pas mieux tourné pour nous tous, mais je ne regrette pas ce que j'ai fait», écrivait M. Trudeau.

L'ex-premier ministre répétait son interprétation de la Charte des droits selon laquelle «la Charte est tout à fait neutre sur la question de l'avortement».

Tout amendement spécifique de la Charte sur la question de l'avortement aurait eu pour effet, selon lui, de limiter les pouvoirs du Parlement sur d'autres sujets qui ne seraient pas spécifiquement mentionnés, comme l'euthanasie ou la peine capitale.

En janvier 1988, la Cour suprême a statué que les dispositions du Code criminel sur l'avortement étaient contrairement aux garanties constitutionnelles de la sécurité de la personne et les a donc déclarées inopérantes.

Depuis, le gouvernement Mulroney et le Parlement n'ont toujours pas légiféré sur la question de l'avortement et ont préféré demeurer dans le vide juridique qui a été créé par la décision de la Cour suprême du Canada.

CENTRAIDE A BESOIN DE VOTRE AIDE.  
DONNEZ.  
Centraide

# SPORTS

## Les Kings résistent

### Wings et Capitals sont éliminés

EDMONTON (PC) — Les Kings de Los Angeles ont forcé la présentation d'un septième match dans leur demi-finale de la division Smythe, grâce à un gain de 4-1, hier soir, sur les Oilers d'Edmonton, champions en titre.

Les Kings ont effectué une poussée de trois buts au dernier engagement, ceux de Jim Wiemer, Kris Kontos et Luc Robitaille pour mettre fin à la série de 14 matchs sans défaites des Oilers à domicile.

Kelly Hruddy, des Kings, a été fantastique en repoussant 23 lancers. A Chicago, l'ailier droit Wayne Presley a marqué trois buts, dont son troisième de la série en désavantage numérique, hier soir, quand il a permis aux Blackhawks de Chicago d'écraser les Red Wings de Detroit 7-1. Les Blackhawks ont ainsi accédé à la finale de la saison Norris.

Steve Larmer a ajouté deux buts à la production des Hawks. Troy Murray et Denis Savard ont enfilé les autres buts des vainqueurs.

A Philadelphie, Rick Tocchet a marqué son deuxième but du match à 16:41 de la troisième période pour procurer une victoire de 4-3 aux Flyers de Philadelphie contre les Capitals de Washington, permettant aux Flyers d'atteindre la finale de la section Patrick contre les Penguins de Pittsburgh.

Tocchet a saisi le disque dans le coin de la patinoire, derrière la ligne des buts. Il a lancé vers le gardien Pete Peeters. La rondelle a touché le bâton du gardien pour dévier entre ses jambières et dans le fond du but.

Les Flyers se rendront donc à Pittsburgh lundi soir pour le premier match de la finale. Brian Propp et Gord Murphy ont marqué les autres buts des Flyers. Kevin Hatcher, Scott Stevens et Bengt Gustafsson ont riposté pour les Caps.

## CONTRE LES BRUINS LUNDI

# McPhee ne veut pas rater le rendez-vous

Guy Robillard de la Presse Canadienne

CE SONT les Bruins qui vont être contents d'apprendre ça. Mike McPhee, un des joueurs qui leur fait le plus mal, a déjà été un de leurs partisans.

« J'ai grandi à l'époque de Bobby Orr, qui était et qui est toujours mon joueur favori », a-t-il expliqué hier.

Le très solide ailier gauche a repris l'entraînement, mais de son propre aveu, il n'est pas encore à l'aise. Comme prévu, il a quitté l'exercice à mi-chemin et il a affirmé ensuite qu'il saura d'après les réactions d'aujourd'hui, si la guérison est imminente.

À tous ceux qui le questionnaient sur son état, McPhee répondait, en insistant sur les mots : « I am not bad ». Mais pas bien non plus.

« Je suis certain d'être prêt lundi », a cependant prévenu McPhee.

« Il s'agit seulement de ne pas prendre de risque. Le repos est le meilleur remède prescrit », a-t-il spécifié.

McPhee croit s'être blessé à la deuxième période du troisième match contre les Whalers de Hartford, en faisant un mauvais mouvement. Il a encore mal à des muscles abdominaux, du côté droit, « surtout quand j'effectue un lancer », dit-il.

Comme Guy Carbonneau et d'autres coéquipiers, McPhee a hâte d'affronter les Bruins, malgré tout le mal qu'ils peuvent faire au Canadien. En plus d'avoir été son équipe préférée, McPhee aime jouer contre eux à Boston, où il a l'habitude de connaître beaucoup de succès.

« C'est peut-être à cause de leur petite patinoire, dit-il, quoique c'est la même chose à Buffalo, où je ne joue pas mon meilleur hockey. Le fait est que j'aime jouer contre Québec et Boston. »

Concernant la série qui débutera lundi, McPhee ne peut que faire la constatation suivante : « Nous les connaissons et ils nous connaissent bien. Nous nous affrontons huit fois par année en saison régulière, plus en matches pré-saison, plus, depuis quatre ou cinq ans, au cours des séries éliminatoires. »

PAT BURNS

# Tout se jouera en première période

Guy Robillard de la Presse Canadienne

PAT BURNS apprécie que l'on prévoit que les Bruins vont rendre la vie difficile à son équipe au cours de la prochaine série, après que tout le monde ait prédit une victoire facile contre les Whalers.

L'entraîneur du Canadien accorde beaucoup d'importance à tous ces facteurs de confiance et de motivation et il n'a rien qu'il déteste plus que de voir le Canadien grand favori.

« Que l'on prévoit une tâche ardue face aux Bruins, c'est sûr et c'est vrai », affirme l'entraîneur.

« Ça ne les dérange pas de prendre ou de donner des coups, dit-il, et les gars sur notre équipe qui ne voudront pas jouer, on va le savoir tout de suite. »

Burns estime que la première période du premier match sera spécialement importante, comme c'est le cas après chaque longue inactivité, selon lui.

« Mais les Bruins ne seront-ils pas dans le même cas ? »

« Oui, convient-il, sauf qu'eux seront sur la route et nous, à domicile. Nous aurons un peu plus de pression. »

« Mais l'avantage de la glace tout de même, ce n'est pas rien ? »

« Je ne crois pas à ça du tout, commence par répondre l'entraîneur. L'avantage de la glace dans les séries, ça ne veut absolument rien dire. »

« Mais la présence d'un sixième joueur, dont on parle tant ? »

« C'est peut-être valable pour les cinquième, sixième ou septième matches, convient finalement Burns. Mais pas en début de série. »

# Les Expos frappent pour .207

Richard Milo de la Presse Canadienne

PITTSBURGH (PC) — Après neuf matchs, les Expos jouent pour moins de .500 (4-5). Il est trop tôt pour paniquer. La saison dure 162 matchs.

Mais on peut s'inquiéter du fait que leur moyenne offensive s'élève à .207. — la 11e de la Ligue nationale.

Tim Raines frappe pour .200. Il n'a produit qu'un seul point.

Andres Galarraga en totalise trois, le même nombre que Hubie Brooks.

Le « Gros Chat » a canonné son premier circuit, mercredi. Cependant, il a été retiré 10 fois sur des prises en 28 présences. Il n'a obtenu que deux buts sur balles.

À la septième, Galarraga a fendu l'air avec les buts remplis, et avec une avance de trois balles et aucune prise contre Steve Bedrosian.

Parmi les joueurs qui évoluent sur une base régulière, Tim Wallach est le seul dont la moyenne est supérieure à .300. Il frappe pour .417.

Jusqu'à présent, il est le seul qui semble avoir profité de la nomination de Joe Sparks.

Ron Hansen doit rire dans sa barbe.

On l'a blâmé, l'an dernier, pour les insuccès de l'équipe à l'offensive.

Le poste d'instructeur des frappeurs est un tâche ingrate.

Quand ça va bien, les joueurs obtiennent tout le crédit.

Mais quand ça va mal, ce sont les instructeurs qui écotent.

Il n'y a pas meilleur bouc-émissaire.

Dans un milieu où les athlètes sont rois, les instructeurs ne sont que des... seconds violons.

La majorité gagne moins que le salaire minimum des joueurs — \$ 68.500.

La saison commence bien mal pour Sparks. Il mérite mieux...

Les Expos ont eu congé, hier. Ils entreprennent ce soir une série de trois matchs contre les Pirates de Pittsburgh. Dennis Martinez (0-0), Randy Johnson (0-1) et Pascual Perez (0-1) seront les trois partants au cours du week-end. Les Pirates enverront trois droitiers au monticule.

Ce sont Bob Walk (1-0), Mike Dunne (0-0) et Doug Drabek (1-0). Le match de ce soir commence à 19 h 05.

Andres Galarraga s'est amusé à capter des roulants au... troisième-but, à Philadelphie. Buck lui a demandé s'il était intéressé par le poste. Il a dit oui. « J'ai déjà joué au troisième but dans les petites ligues et dans les ligues d'hiver. Je pense que je pourrais me débrouiller. Si Wallach avait été perdu pour longtemps, Buck m'aurait utilisé au troisième but, à l'occasion. »

La perte de Jim Gott coûtera cher aux Pirates. Le releveur droitier a protégé 34 victoires la saison dernière. Il est incommode par des malaises au coude droit. Il a été placé sur la liste des blessés pour une période de 21 jours.

Andy Van Slyke fait parler de lui lors des lignes ouvertes. Dans la ma-

gazine Vogue, lui et sa femme, Lauri, ont dit des choses méchantes sur la ville. Lauri a été citée comme suit : « J'aime l'équipe. Pas nécessairement la ville. » Et son mari a endossé ses propos. Comme il gagne près de \$ 2 millions par année à Pittsburgh, on ne lui a pas pardonné. Mais il est vrai que le système routier est déficient, affirme le chroniqueur Bob Smizik dans le Pittsburgh Press.

Tim Wallach doit arriver à Pittsburgh ce matin.

# Mai, le mois de «Rock»

Richard Milo de la Presse Canadienne

PITTSBURGH (PC) — Mai est le mois de Marie. C'est aussi celui de Tim Raines. Malgré une moyenne de .305 en carrière, «Rock» n'a jamais bien frappé en avril. Son début de saison ne fait pas exception à la règle. C'est en mai qu'il retrouve son aplomb.

« À l'exception de ma première saison, j'ai toujours eu des débuts lents. Ce n'est rien de nouveau. »

« Chaque année, on me lance de façon différente en début de saison. Il me faut toujours quelques semaines pour m'ajuster. »

Après neuf matchs, Raines affiche une moyenne de .200. Comme gatcher, il frappe pour .182 seulement. L'an passé, il avait conservé une moyenne de .274 lors du premier mois.

Buck Rodgers n'est pas inquiet mais il reconnaît qu'il y a un problème.

« Quand il frappe de la gauche, il a tendance à baisser ses mains avant de s'élancer. Il a commencé à agir de la sorte quand il s'est blessé à l'épaule, l'an passé. »

Raines le sait trop bien.

« J'ai un bon élan et deux mauvais. C'est peut-être parce que je pense trop à ne pas baisser mes mains. Je me préoccupe trop de mon élan et j'ai commencé à être retiré au bâton. »

« Je ne suis pas un frappeur de .300 en carrière pour rien. Ce n'est qu'une question de temps. À ce stade-ci, il suffirait d'avoir quelques matches de deux coups sûrs et plus pour que ma moyenne monte. »

Joe Sparks lui porte une attention spéciale. Il y a une chose qu'il ne comprend pas : « Il ne descend pas les mains dans la cage d'exercice. Tout est correct... sauf qu'il ne continue pas quand il met les pieds sur le terrain. »

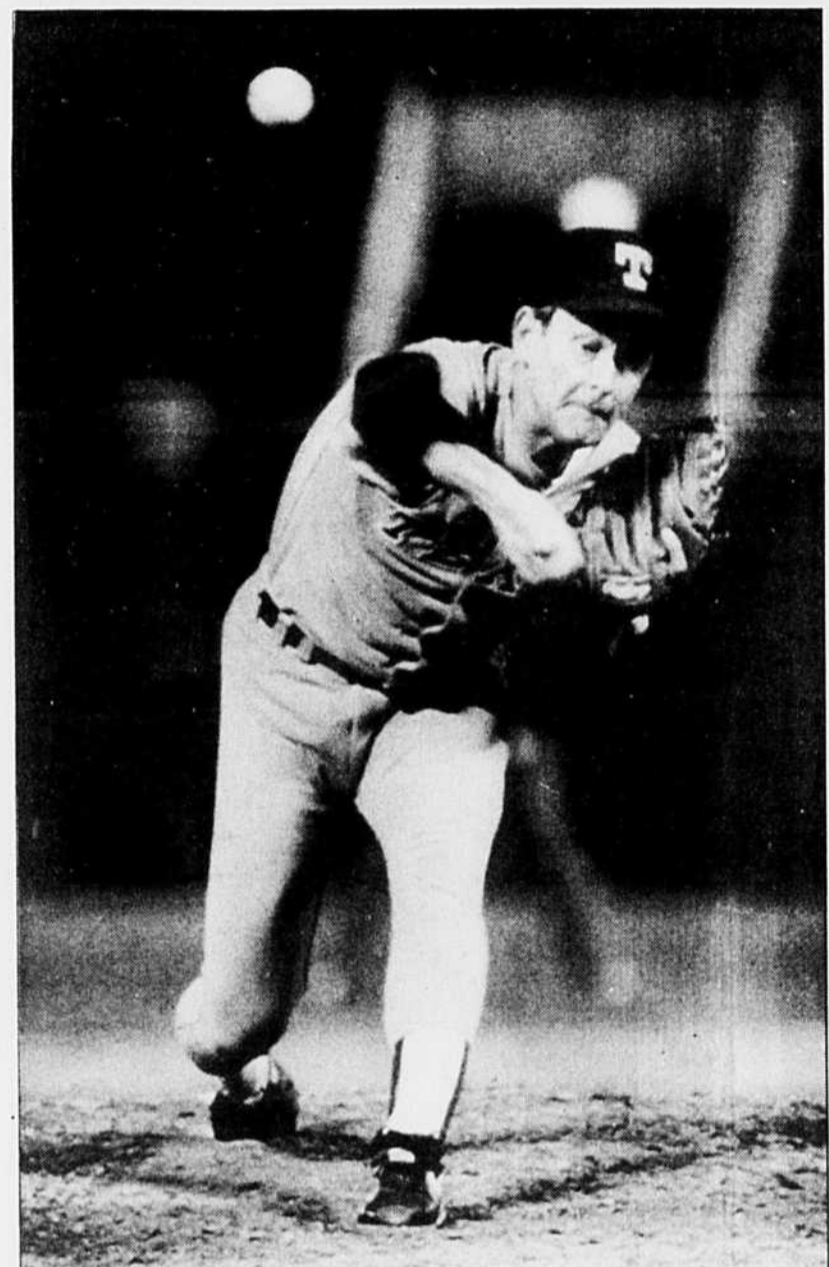
« On dirait qu'il est un peu trop anxieux. Il a obtenu plusieurs buts sur balles mais il s'est également élané trop souvent sur de mauvais lancers. »

L'instructeur des frappeurs ne panique pas. « C'est un gros travailleur. Il va sûrement s'en sortir. »

Raines dit qu'il ne consulte pas les statistiques... en avril.

« Je ne les regarde jamais en avril. Vous comprenez pourquoi. Je n'ai jamais un bon départ. »

« C'est ce qu'il y a de bon dans le baseball. Un joueur peut mal commencer l'année et gonfler sa moyenne en deux jours avec un ou deux gros matches. »



Nolan Ryan, des Rangers du Texas, a de nouveau frôlé la perfection, mercredi soir, face aux Brewers de Milwaukee. Le droitier n'avait pas permis de coup sûr après sept manches. Il avait de plus enregistré 15 retraits au bâton.

## ÉQUIPE-CANADA AUX MONDIAUX DE HOCKEY

# King émet des réserves sur l'attaque

STOCKHOLM (PC) — Pendant que les joueurs attendent avec impatience le début du championnat du monde de hockey, dont le coup d'envoi sera donné demain, la formation canadienne met la touche finale à sa préparation.

L'ailier droit Kevin Dineen, les défenseurs James Patrick et Dave Babych ainsi que le gardien Peter Sidorkiewicz ont rejoint l'équipe.

L'ailier droit Brian Bellows doit en faire autant aujourd'hui. Les dirigeants canadiens avaient aussi espéré sur la présence de Mike Gartner mais ils devront s'en passer. Gartner est blessé au poignet.

« Nous n'avions toujours pas notre équipe au complet, mais c'est le meilleur entraînement auquel j'ai assisté jusqu'à présent », a constaté l'entraîneur Dave King.

« Chaque joueur comprend maintenant qu'il est susceptible d'être tranché. »

King ajoute qu'il aime bien son équipe mais il émet toujours des réserves concernant son offensive. Il se demande comment ses attaquants se comporteront dans une situation de vrai match.

« Nous avons de jeunes joueurs sans expérience comme Joe Sakic et

Brendan Shanahan, a ajouté King, un vétéran du hockey international. Et il y a les vétérans Randy Carlyle et Mario Merois qui ajouteront un peu d'assurance. »

Un tel amalgame est essentiel dans ce type de compétition.

Pour l'assistant-entraîneur Dan Maloney, il est primordial que les joueurs s'adaptent au style différent du hockey international.

« Ils commencent à jouer ensemble, a déclaré Maloney. Des joueurs comme Kevin (Dineen) et James (Patrick) ont déjà vécu l'expérience et ils savent à quoi s'attendre. »

## CLASSIQUE HERITAGE

# Payne Stewart en avance

HILTON HEAD ISLAND (AP) — Payne Stewart, qui s'est inscrit à la classique Heritage pour se préparer en vue d'un autre tournoi, a remis une carte de 65, six sous le par, et partage les devants à l'issue de la première ronde de l'épreuve.

Stewart est à égalité avec Kenny Perry, qui a calé un roulé de 12 pieds pour un birdie au 18e trou.

« C'est probablement ma meilleure ronde en trois ans sur le circuit », a commenté Perry.

Le Britannique Nick Faldo, qui vient de remporter le tournoi des maîtres, n'a pas connu de relâche.

ment comme cela se produit souvent. Il a plutôt joué 68, trois sous le par. Il n'a eu besoin que de 23 coups roulés pour compléter sa ronde.

Mais l'exploit du jour a été réalisé par Kenny Knox, qui a joué 69. Il n'a pris que 18 coups roulés au total, égalant un record de la PGA établi en 1979 par Sam Trahan et réédité en 1987 par Mike McGee.

Knox a calé trois coups d'approche et a connu 12 verts d'un seul roulé.

L'Australien Greg Norman s'est plaint de la condition du terrain et n'a pu faire mieux que 77.

## EN BREF...

Ali : « Robinson était le plus grand »

CINCINNATI (AFP) — L'ancien champion du monde des lourds, Muhammad Ali, qui avait l'habitude de se présenter comme « le plus grand », a reconnu hier que ce superlatif devait revenir à Sugar Ray Robinson, décédé mercredi à l'âge de 68 ans au centre médical de Culver City, en Californie. « C'était le plus grand boxeur de tous les temps », a déclaré Ali au téléphone, contacté en Arabie saoudite par le quotidien américain Cincinnati Post, ajoutant, « J'ai créé mon jeu de jambes après lui. C'était un beau boxeur, doté d'un excellent rythme. C'est le seul qui était meilleur que moi. Il va me manquer. »

Imola : la pluie fausse le programme

IMOLA, Italie (AFP) — La pluie qui est tombée pratiquement sans arrêt durant toute la journée, a considérablement perturbé le programme des essais prévus sur le circuit Dino Ferrari d'Imola, en vue du Grand prix de Saint-Marin du 23 avril, deuxième épreuve du championnat du monde de Formule un. Après le départ des McLaren qui ont quitté le circuit mercredi soir, laissant une excellente impression avec leur nouvelle boîte de vitesses transversale constatée en nets progrès, l'attention générale s'est tournée vers la Ferrari 640, victorieuse du Grand prix du Brésil.

Tennis junior : Lareau en quarts-de-finale

MISSISSAUGA, Ont. (PC) — Le quatrième favori Sébastien Lareau, de Boucherville, a accédé aux quarts-de-finale des championnats canadiens de tennis junior en disposant, hier, de Stefano Walker, de Vancouver, en trois sets de 6-2, 6-7 (3-7) et 6-4. Sébastien Drapeau, de Québec, a franchi avec succès le deuxième tour de ces championnats, pour 18 ans et moins, en battant le Montréalais Christian Paul 6-4 et 7-6 (9-7).

Tarquini remplace Streiff chez AGS

PARIS (AFP) — L'Italien Gabriele Tarquini a été choisi pour remplacer cette saison le Français Philippe Streiff en tant que premier pilote de l'AGS (Automobile gonfaronnaise sportive), ont indiqué hier les responsables de l'écurie française de Formule un. Tarquini, 27 ans, originaire de Giulioanova (Sud de l'Italie) avait été réduit au chômage à la suite de l'abandon du projet F1 de l'écurie italienne « Ist Racing ».

Vive réaction à la réadmission des clubs anglais

AREZZO, Italie (AP) — Alberto Lorentini, le président de l'Association des victimes italiennes du stade du Heysel, a fortement critiqué la décision de l'Union européenne de soccer (UEFA) de réadmettre les clubs anglais dans les coupes européennes. Les clubs anglais avaient été bannis du concert européen après la mort de 39 personnes — en majorité italiennes survenue le 29 mai 1985 lors d'affrontements avant la finale de la coupe d'Europe des clubs champions entre la Juventus de Turin et le FC Liverpool.

## HOCKEY

Séries éliminatoires (Séries quatre-de-sept)

Dimanche Montréal 4, Hartford 3 (P) (Montréal gagne 4-0) Boston 3, Buffalo 2 Philadelphie 5, Washington 2 Pittsburgh 4, Rangers 3 (Pittsburgh gagne 4-0) Chicago 3, Detroit 2 Minnesota 5, St. Louis 4 Vancouver 5, Calgary 3 (La série est égale 2-2) Edmonton 4, Los Angeles 3 (Edmonton mène 3-1)

Mardi Boston 4, Buffalo 1 (Boston gagne 4-1) Philadelphie 8, Washington 5 Detroit 6, Chicago 4 St. Louis 6, Minnesota 1 (St. Louis gagne 4-1)

Los Angeles 4, Edmonton 2 Calgary 4, Vancouver 0 (Calgary mène 3-2)

Hier Philadelphie 4, Washington 3 (Philadelphie gagne 4-2) Chicago 7, Detroit 1 (Chicago gagne 4-2) Los Angeles 4, Edmonton 1 (La série est égale 3-3) Vancouver 4, Calgary 2 (3e p.)

## BASEBALL

Ligue nationale Mercredi

Cincinnati 3, Houston 1 Chicago 3, St. Louis 2 Philadelphie 6, Montréal 3 Atlanta 5, San Diego 0 S.Francisco 3, L.Angelès 1 Hier Pittsburgh 4, New York 2 Houston 4, Los Angeles 2 Atlanta 4, San Diego 1

Aujourd'hui Montréal, Martinez (0-0) à Pittsburgh, Walk (0-1), 19 h 05 Chicago, Sanderson (0-0) à Philadelphie, Ruffin (0-1), 19 h 35 New York, Cone (0-1) à St. Louis, Magrane (1-1), 20 h 35

Ligue américaine Mercredi Cleveland 10, Boston 6 Texas 8, Milwaukee 1 New York 5, Toronto 3 Baltimore 5, Kansas City 4 California 5, Oakland 0 Seattle 9, Chicago 1 Minnesota à Detroit, remis

Hier Detroit 3, Minnesota 0 Boston 9, Cleveland 1

Oakland 5, California 0 Texas 6, Milwaukee 1 Aujourd'hui Kansas City, Leibrandt (0-0) à Toronto, Key (1-1), 13 h 30 Oakland, Stewart (2-0) à Chicago, Perez (1-0), 14 h 30 Cleveland, Swindell (2-0) à Milwaukee, Birkbeck (0-0), 19 h Minnesota, Viola (0-2) à New York, Leiter (0-1), 19 h 30 Baltimore, Schmidt (0-0) à Boston, Dopson (1-0), 19 h 35 Texas, Moyer (1-0) à Detroit, Alexander (1-0), 19 h 35 California, Witt (1-1) à Seattle, Campbell (0-1), 22 h 05

## Les frappeurs

	pb	cs	pp	cc	moy.
Aldrete	5	0	1	0	0.00
Brooks	32	9	2	1	2.81
Figuerd	12	2	2	2	1.67
Foley	27	5	5	1	1.85
Galarraga	28	7	3	1	2.50
Garcia	16	5	2	0	3.13
Hudler	4	3	0	0	7.50
Johnson	4	1	3	0	2.50
Martinez	16	0	0	0	0.00
Nixon	19	1	2	0	0.52
Owen	21	3	1	0	1.43
Raines	30	5	2	0	2.00
San'tenia	21	5	2	1	2.38
Wallach	24	10	5	0	4.17

Buts volés: Nixon 2, Brooks, Galarraga, Hudler 1.

## Les lanceurs

	gp	mi	pb	rab	mpm
Burke	1-0	3.0	0	2	0.00
Gross	1-1	12.1	8	10	5.84
Harris	1-1	7.0	3	5	3.86
Hesketh	0-0	3.1	2	1	5.40
Holman	0-0	4.2	1	2	1.93
Johnson	0-1	11.0	5	9	4.09
Martinez	0-0	15.0	4	8	2.40
McGaffigan	1-1	5.2	1	2	1.59
Perez	0-1	11.0	7	8	5.73
R Smith	0-0	5.0	0	1	0.00
Victorios préservés:	Burke, Hesketh 1.				

Houston, Scott (1-1) à Los Angeles, Morgan (0-0), 22 h 05 Cincinnati, Jackson (1-1) à San Diego, Show (1-1), 22 h 05 Atlanta, Z.Smith (0-1) à San Francisco, Reuschel (2-0), 22 h 35

Ligue nationale Mercredi Houston 10, Boston 6 Texas 8, Milwaukee 1 New York 5, Toronto 3 Baltimore 5, Kansas City 4 California 5, Oakland 0 Seattle 9, Chicago 1 Minnesota à Detroit, remis

Hier Detroit 3, Minnesota 0 Boston 9, Cleveland 1

Oakland 5, California 0 Texas 6, Milwaukee 1 Aujourd'hui Kansas City, Leibrandt (0-0) à Toronto, Key (1-1), 13 h 30 Oakland, Stewart (2-0) à Chicago, Perez (1-0), 14 h 30 Cleveland, Swindell (2-0) à Milwaukee, Birkbeck (0-0), 19 h Minnesota, Viola (0-2) à New York, Leiter (0-1), 19 h 30 Baltimore, Schmidt (0-0) à Boston, Dopson (1-0), 19 h 35 Texas, Moyer (1-0) à Detroit, Alexander (1-0), 19 h 35 California, Witt (1-1) à Seattle, Campbell (0-1), 22 h 05

## LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	6	2	.750	—
PHILADELPHIE	6	2	.750	—
MONTRÉAL	4	5	.444	2 ½
PITTSBURGH	3	5	.375	3
ST. LOUIS	2	4	.333	3
NEW YORK	2	6	.250	3 ½

Section Ouest Cincinnati 5, 3 625 — SAN FRANCISCO 4, 3 571 ½ ATLANTA 5, 4 556 ½ SAN DIEGO 5, 5 500 1 HOUSTON 4, 6 400 2 LOS ANGELES 3, 6 .333 2 ½

## LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CLEVELAND	5	3	.625	—
BALTIMORE	4	4	.500	1
TORONTO	4	5	.444	1 ½
DETROIT	2	4	.333	2
MILWAUKEE	2	5	.286	2 ½
BOSTON	2	6	.250	3
NEW YORK	2	7	.222	3 ½

Section Ouest TEXAS 7, 1 .875 — KANSAS CITY 6, 3 667 ½ MINNESOTA 5, 3 625 2 OAKLAND 6, 4 600 2 CHICAGO 5, 4 556 2 ½ CALIFORNIE 5, 4 556 2 ½ SEATTLE 3, 7 .300 5